

Décharge 2010: Agence européenne des médicaments (EMA)

2011/2220(DEC) - 02/10/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le 2^{ème} rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer à l'Agence européenne des médicaments (EMA), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à **octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2010.**

Pour rappel, au mois de mai 2012, le Parlement avait ajourné sa décision sur la décharge à octroyer à l'agence, en raison, principalement, d'un **problème de conflit d'intérêts** chez certains membres de son personnel (se reporter au résumé daté du 10/05/2012).

Les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence pour l'exercice 2010, et font une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge :

- **transparence et gestion des conflits d'intérêts** : les députés prennent note du fait que l'Agence organise pour novembre 2012 **un atelier réunissant un large éventail de parties intéressées en vue d'élaborer les modalités d'accès du public aux données relatives aux essais cliniques en vue de renforcer la transparence.** Ils constatent également que l'Agence a amélioré le champ et la méthodologie des contrôles *ex ante* et *ex post* systématiques concernant l'examen des déclarations d'intérêts et qu'elle soumet cette politique révisée de déclaration d'intérêts à une évaluation annuelle. Ils invitent l'Agence à informer l'autorité de décharge tous les 6 mois de la mise en œuvre de cette nouvelle politique ;
- **cas de pantouflage** : les députés soulignent qu'en juin 2012, l'Agence a été le théâtre d'une affaire de pantouflage, l'ancien responsable du service juridique de celle-ci ayant été recruté en tant qu'avocat principal par un cabinet d'avocats établi aux États-Unis qui compte parmi ses clients plusieurs sociétés pharmaceutiques. Ils prennent acte du fait que le directeur exécutif de l'Agence a demandé que les travaux accomplis par l'ancien directeur du service juridique soient passés en revue et attendent de l'Agence qu'elle informe l'autorité de décharge des résultats de cet examen d'ici fin 2012 ;
- **examen des déclarations d'intérêts** : les députés se réjouissent de constater que l'Agence a procédé à un examen systématique des déclarations d'intérêts de ses experts et des membres des comités qui ont participé activement aux activités de l'Agence entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2012 en confrontant ces déclarations avec leur *curriculum vitae*. Ils se félicitent également de l'initiative prise par l'Agence de publier sur son site Internet les déclarations d'intérêts de ses agents occupant des postes d'encadrement ainsi que d'autres initiatives allant dans le sens d'une amélioration de la transparence. Toutefois, les députés estiment, avec l'Agence, qu'un haut niveau de fiabilité et de sincérité des intérêts déclarés ne pourra être atteint que **si les compagnies pharmaceutiques rendent elles-mêmes publics la liste des experts et des centres de recherches avec lesquels elles travaillent**, ainsi que le montant de leurs liens financiers avec eux;
- **pour des mesures en cas de non-respect des règles** : les députés estiment que des mesures devraient être prises en cas de non-respect des règles existantes en vue de remédier aux insuffisances constatées. Le Parlement ou le législateur européen devraient en outre s'attaquer à ces problèmes en modifiant les règles et règlements existants afin de combler les éventuelles lacunes. Dans l'attente, les députés appellent l'Agence à introduire dans chacun de ses rapports annuels d'activités, une section spécifique décrivant les mesures prises pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts.

Plus globalement, les députés se réjouissent de l'accord sur la déclaration commune et l'approche commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur les agences décentralisées de juin 2012, dans le cadre de laquelle des éléments importants pour la décharge ont été examinés et débattus.